

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A 10 h. 04 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Roy (Timmins) en remplacement de M. Caik sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Foster en remplacement de M. Corriveau sur la liste des membres du comité permanent des affaires des anciens combattants.

*États et rapports déposés auprès du  
Greffier de la Chambre*

Les documents suivants remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau, suivant l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la Reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 16 décembre 1970, demandant copie de toute la correspondance, de tous télégrammes et des autres documents échangés entre le gouvernement ou tout ministère ou organisme et tout autre gouvernement ou personne, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1956 au sujet de l'annexion de l'île de Cornwall ou de toute partie de la réserve indienne de Saint-Régis par la ville de Cornwall, la province d'Ontario ou tout organisme ou groupe créé ou parrainé par la province d'Ontario.—(*Avis de motion portant production de documents n° 149*). (Document parlementaire n° 283-3/149).

Par M. MacEachen,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 décembre 1970, demandant copie de chaque questionnaire que l'on a fait parvenir au cours des derniers mois aux civils canadiens âgés de 15 à 22 ans et aux jeunes membres des Forces armées du Canada, ainsi que copie du questionnaire présenté aux étudiants du niveau secondaire à Sussex (N.-B.).—(*Avis de motion portant production de documents n° 161*). (Document parlementaire n° 283-3/161).

A 10 h. 30 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.